

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



PICARDIE
Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 2 du 09 avril 2001 - 03 pages

Pomme de Terre

Numéro réalisé en collaboration avec les régions Nord Pas de Calais et Champagne Ardenne.

Suivi de la préparation du plant au traitement des plants

De la réception à la préparation du plant

L'achat du plant représente un coût considérable pour qu'on lui apporte une attention particulière.

❶ La réception des plants est en cours. Il convient de respecter quelques règles :
☒ **Ne jamais entreposer vos plants dans un local où a été appliqué un anti-germinatif,**
☒ **Les plants doivent être à l'abri du gel et de la pluie.**

❷ Le but de la préparation est d'avoir un plant suffisamment réchauffé pour se développer rapidement en terre. Deux manières d'y procéder :

La prégermination classique

Ce procédé oblige à mettre les plants en clayettes ou en palox pour laisser se former des germes petits et trapus. Un éclairage suffisant (soit artificiel ou naturel) doit être assuré, accompagné d'une température de 12°C que l'on augmente régulièrement pour arriver à 18°C, 10 jours avant la plantation. La durée de prégermination peut durer jusqu'à 10 semaines.

Le stade «Point Blanc»

Dans le cas où vous ne disposez pas d'un germoir, vous alignez les sacs ou les palettes en les espaçant sous un hangar, à température extérieure, à la lumière, avec un léger courant d'air en prenant garde aux gelées matinales. Les germes seront alors au maximum au stade «point blanc».

Eviter IMPERATIVEMENT d'entreposer votre plant dans un espace sans aération (benne).

Pour garantir une bonne levée, les plants doivent être traités à la plantation contre la gale argentée et le rhizoctone.

Assurer la traçabilité des lots

Nous vous rappelons de ne pas mélanger les différents lots de plants de pommes de terre que vous stockez et, de conserver pendant au moins un an les passeports phytosanitaires (étiquettes bleues) qui accompagnent ces lots lors de leur livraison.
Enfin, lors de la plantation, nous vous conseillons de bien repérer les parcelles où seront implantés les différents lots.

Toute introduction de plants originaire des Pays-Bas, d'Allemagne et du Danemark, doit systématiquement être déclarée par le premier introducteur au Service Régional de la Protection des Végétaux.

▶

Plantation
de la réception de vos plants à la plantation en passant par le traitement des plants

Tas de déchets en vue
Pensez à leur destruction !

Point limace
Risque important selon les situations

Réabonnement
Si ce n'est déjà fait, renouvelez votre abonnement aux Avertissements Agricoles. Contactez-nous au 03 22 33 55 96.

Ministère de l'Agriculture Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
BP 69
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 360 F
Tarif Fax 360 F
Tarif E-mail 360 F





ATTENTION, TAS DE DECHETS EN VUE !

Préservez la qualité sanitaire de vos parcelles !

Comme les années précédentes, les tas de déchets commencent à faire leur apparition. Dans certains cas, ils peuvent présenter une végétation verdoyante. Prenez conscience que ces dépôts sont à l'origine des premières contaminations de mildiou de vos parcelles. Leur présence, qui n'est pas prise en compte dans nos évaluations du risque mildiou :

☹ **s'oppose à l'approche d'une démarche de production raisonnée,**
☹ **nécessite une à deux applications de fongicides supplémentaires (première intervention en début de saison)**
☹ **occasionne une baisse de rendement, une récolte déclassée et des surplus d'intrants.**
☹ **réduit les effets bénéfiques d'une préconisation pertinente,**

☹ **rend nos observations aléatoires,**

Isolez vos tas et traitez les !

Pour éviter la nuisance de ces tas, isolez les. L'aire de stockage doit être conçue pour éviter tout transport des «jus» vers la ressource en eau : nappes ou eaux de surface. Sans oublier les nuisances pour les habitations proches : odeurs et insectes.



Deux possibilités pour détruire ces tas : **le bâchage ou le chaulage**. Le bâchage reste une opération peu coûteuse. Le chaulage est plus contraignant tant par son utilisation que par sa manipulation (produit irritant).

POINT LIMACE !

RISQUE IMPORTANT SELON LES SITUATIONS

Quel constat à ce jour ?

- Populations de limaces présentes à l'automne 2000,
- Les conditions douces de l'hiver 2000 n'ont pas permis une destruction des oeufs,
- Une humidité persistante.

Tous les paramètres sont réunis pour avoir des futures attaques.

Quelques rappels

Biologie : Il s'agit de la limace noire (limace horticole). Elle se reconnaît avec son corps brun noir et son pied jaune vif ou orangé. Elle est nuisible lorsque la température est > à 10 °C accompagnée d'une humidité élevée.

Facteurs de développement : La limace apprécie les sols riches en matière organique mal décomposée, argileux, motteux et humide. Le précédent, type colza ou repousses de céréales favorise un microclimat humide et une nourriture appétissante.

Les dégâts : Ils sont rares en début de végétation sur tubercules mères comme sur feuillage. Les dégâts importants ont lieu en été sur les tubercules fils. Les limaces peuvent occasionner des trous de 3-4 mm de diamètre dans le tubercule, provoquant une dépréciation de la production.

A ce jour, il n'existe pas de seuil de nuisibilité en pommes de terre. Toutefois, avec les conditions humides que nous connaissons depuis ces 2 dernières années, on peut admettre que ce phénomène va s'accentuer.
Il est nécessaire d'installer des pièges pour connaître le potentiel d'infestation de vos parcelles.

La lutte :
Lutte culturale : On peut considérer qu'à la plantation, le travail du sol va diminuer légèrement le nombre de limaces.
Lutte chimique : Le traitement se réalise soit en plein avant plantation, soit dans la raie de plantation.

Les produits homologués :

SPECIALITES	COMPOSITION	DOSE
MALICE	bensultap	7.5 kg/ha
MESUROL PRO ONTARIO	mercaptodiméthur	3 kg/ha
SKIPPER	thiodocarbe	5 kg/ha
Nombreuses spécialités	méthaldéhyde	5 à 10 kg/ha

Préconisations : Le piégeage se fait en plaçant un sac sur le sol et en plaçant quelques granulés en dessous.

Si vous êtes dans le cas de nombreuses captures, à notre avis 15 à 20 limaces /m² justifient d'une intervention, il est préférable de traiter avant la mise en culture.

Il est très important de prendre en compte ce risque afin de diminuer le potentiel de départ et limiter les pontes. Les dégâts étant dûs aux jeunes limaces durant l'été.
Des conditions climatiques sèches et persistantes leur seraient évidemment défavorables. Nous connaissons toutefois le climat océanique de notre région...